

# AGIR POUR LA PAIX ET



**1** La coopération technique s'emploie à créer des capacités humaines et institutionnelles dans les États Membres en vue de l'utilisation sûre des technologies nucléaires pour répondre aux besoins locaux, résoudre des questions mondiales et contribuer au développement national.



**2** Le programme de coopération technique de l'AIEA est le principal mécanisme de fourniture de services de création de capacités de l'AIEA à ses États Membres. Il appuie l'application sûre et sécurisée de la technologie nucléaire aux fins du développement socio-économique durable dans ces États.



**3** Le cadre stratégique général du programme de CT est déterminé par les dispositions pertinentes énoncées dans les principaux documents de l'AIEA. La direction stratégique du programme pluriannuel de CT est définie par ses États Membres et, plus spécifiquement, par les organes consultatifs et gouvernementaux compétents.



**4** Le programme vise essentiellement à améliorer la santé humaine, appuyer l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire, promouvoir la gestion des ressources en eau, résoudre les défis environnementaux, et appuyer le développement énergétique durable, y compris l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire pour produire de l'électricité, ainsi que la sûreté et la sécurité.

# LE DÉVELOPPEMENT



**5** Les projets sur la santé humaine exécutés par le biais du programme de coopération technique visent à créer les capacités et l'infrastructure requises pour prévenir, détecter et soigner les principales maladies. Des projets appuient aussi la planification et l'évaluation de programmes nutritionnels, et aident à établir des programmes d'assurance de la qualité pour la dosimétrie des rayonnements et le traitement du cancer.



**6** L'AIEA, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aide ses États Membres à recourir à la technologie nucléaire pour accroître leur production alimentaire et améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, tout en favorisant l'utilisation durable des ressources agricoles.



**7** À travers le programme de coopération technique, l'AIEA fournit aux États Membres des informations et des compétences dans le domaine de technologies nucléaires comme l'hydrologie isotopique qui les aideront à améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eaux.



**8** Le programme de CT appuie en outre de nombreux projets axés sur des problèmes et des activités du secteur de l'environnement, comme la gestion des polluants de l'air, la détermination des proliférations d'algues nuisibles dans les océans, la surveillance des polluants agricoles et la réduction des résidus de pesticides.



**9** Le programme de CT est élaboré grâce à un processus consultatif avec les États Membres pour déterminer les besoins prioritaires de développement à l'aide d'une méthode de gestion basée sur les résultats.



**10** Les programmes nationaux de CT sont habituellement élaborés pour intervenir dans les domaines prioritaires déterminés dans le programme-cadre national (PCN), lequel constitue un outil de programmation fournissant un cadre de référence pour la coopération technique entre l'AIEA et ses États Membres.

Photo : S. E. M. Colin Scicluna, Ambassadeur et Représentant permanent auprès de l'AIEA, et Kwaku Aning, Directeur général adjoint de l'AIEA chargé du Département de la coopération technique, après la signature du programme-cadre national (PCN) de Malte.



**11** Des travaux en collaboration effectués en partenariat avec des États Membres, des organismes du système des Nations Unies, des établissements de recherche et des entités de la société civile permettent de coordonner et d'optimiser les activités complémentaires ainsi que de rationaliser davantage les actions internationales relatives aux problèmes de développement actuels, pour amplifier les résultats finals et assurer au programme de coopération technique le meilleur impact socioéconomique possible.



**12** La mise en œuvre est essentiellement assurée à travers des activités de création de capacités de ressources humaines et des achats. La création de capacités est soutenue par des missions et des réunions d'experts, grâce à l'octroi de bourses et de programmes de visites scientifiques, ainsi que des cours spéciaux.

En 2012, plus de 1600 personnes ont bénéficié du programme de bourses et de visites scientifiques, et plus de 3000 personnes ont amélioré leurs connaissances grâce à des cours.